

Trésors de la Thaïlande

Départ garanti : la certitude de partir!

Groupe accompagné : nous prenons soin de vous!

Pays
extraordinaire

Découvertes
inédites



Circuit
de catégorie
supérieure



11 au 27 février 2015

Un itinéraire exclusif!



club  **voyages**

groupes

Obtenez des milles de récompense AIR MILES^{md} chez Club Voyages.

www.voyagesdegroupe.com

Pays
extraordinaire

Découvertes
inédites



Circuit
de catégorie
supérieure



Départ
garanti :

la certitude
de partir!

Votre circuit...

en Thaïlande

11 au 27 février 2015



club  voyages
groupes

La magnificence de la Thaïlande a toujours suscité l'intérêt des voyageurs en quête d'exotisme. Riche d'histoire, vous découvrirez des lieux où la dorure des ornements et la finesse de l'architecture vous couperont le souffle.

Votre circuit débutera par Bangkok. Cette mégapole est réputée pour ses divertissements, ses marchés de nuits, la folie de la circulation et la richesse de ce joyau, au centre de ce tourbillon chaotique, le palais Royal. Vous continuerez votre périple vers l'ancien Royaume du Siam, Ayutthaya. Deuxième capitale siamoise après Sukhothai, vous serez imprégné par l'ambiance qui règne dans ces lieux. Puis vous aurez la chance de parcourir l'une des forêts du nord à dos d'éléphants, et ce, lors d'une balade à l'aurore où vous serez charmé par la quiétude et la beauté de l'endroit.

Pour conclure ce voyage, vous vous rendrez à Phuket, la plus belle station balnéaire de la Thaïlande. Affectueusement désignée comme la "Perle d'Andaman", l'île de Phuket a fait sa réputation par ses plages bordées de palmiers, une mer criblée d'îles au travers de ses eaux cristallines.

Voilà qu'un bref aperçu de ce voyage qui, tout comme moi, à ma première visite, saura vous séduire.

Au plaisir de vous compter parmi nous.

Votre accompagnateur
Pierre Fournier

11 février • Montréal—Doha

Départ en fin de soirée de l'aéroport de Montréal (Trudeau) vers Doha avec Qatar Airways. (repas en vol)

12 février • Doha—Bangkok

Arrivée à Doha en soirée et vol de correspondance vers Bangkok avec Qatar Airways. (repas en vol)

13 février • Bangkok

Arrivée en matinée à Bangkok, aussi appelée « la Cité des Anges ». Accueil, transfert et installation à votre hôtel pour 2 nuits. Votre chambre sera prête et le petit déjeuner sera disponible dès votre arrivée. L'après-midi et la soirée sont libres pour vous reposer ou pour vous familiariser avec les lieux à votre rythme. (PDJ)

14 février • Bangkok

En matinée, visite du palais Royal, établi en 1782 par le roi Rama Ier, situé sur la rive gauche du Chao Phraya. Il abrite non seulement la résidence royale et la salle du trône, mais aussi un grand nombre de bureaux gouvernementaux et le temple du Bouddha d'Émeraude, statue en jade vénérée à Bangkok dans la chapelle royale du Grand Palais. Dîner dans un restaurant local. En après-midi, visite du musée de Jim Thompson. Retour à votre hôtel en «tuk tuk», une expérience très agréable à faire dans les rues passantes de Bangkok. En soirée, Souper typiquement thaïlandais suivi de danses traditionnelles. (PDJ, D, S)

15 février • Bangkok—Kanchanaburi

Visite du marché flottant de Damnoen Saduak, situé à environ 100 km de Bangkok. Ce marché se présente comme un labyrinthe de canaux où se serrent des barques conduites par des femmes le plus souvent habillées en tunique bleue et chapeau de paille conique, tenue traditionnelle des campagnes. Une balade en barque parmi les vendeurs locaux est incluse au programme. Dîner au Jardin des Roses, puis continuation vers Kanchanaburi et installation à votre hôtel en chambre Thai Raft (au-dessus de l'eau). Souper à l'hôtel. (PDJ, D, S)

16 février • Kanchanaburi

Ce matin, vous monterez à bord d'un train pour faire le trajet du chemin de fer de la mort (death railway) longeant la rivière et quelques grottes. Dîner dans un restaurant local. En après-midi, visite du cimetière des alliés de la 2^e Guerre mondiale et du célèbre pont de la rivière Kwai. Souper à l'hôtel. (PDJ, D, S)

17 février • Kanchanaburi—Ayutthaya

Départ ce matin en autocar vers Ayutthaya, ancienne capitale du royaume du Siam. En route, visite de l'ancien palais d'été de Ban Pa-In, dont l'exubérante architecture offre un contraste avec les ruines d'Ayutthaya. Dîner, puis visite de Prasat Hin Pimai et son architecture khmère. Le reste de la journée est libre. (PDJ, D, S)

18 février • Ayutthaya—Phitsanulok

Visite du site archéologique d'Ayutthaya. Route vers Uthai Thani. Embarquement sur une ancienne barge à riz et balade sur la rivière Sakaerang au milieu des villages flottants. Dîner à bord. Visite du temple Thasun et de son hall de cristal, puis route jusqu'à Phitsanulok. Installation et souper à l'hôtel. (PDJ, D, S)

19 février • Phitsanulok—Sukhothai—Lampang

Départ pour la visite du parc historique de Sukhothai, première capitale du Siam au XIII^e siècle, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, dont les temples se reflètent dans les étangs de lotus. Arrêt au Wat Si Chum pour contempler son bouddha assis de 15 m de haut. Continuité vers Lampang, deuxième ville du nord de la Thaïlande qui a su garder du 19^e siècle, les fameuses calèches peintes de couleurs vives, uniques en Thaïlande et qui permettent de se déplacer en ville. Installation et souper à l'hôtel. (PDJ, D, S)

20 février • Lampang—Chiang Rai (Triangle D'or)

Départ vers Chiang Rai. Moins riche en monuments, Chiang Rai est longtemps restée dans l'ombre de sa voisine Chiang Mai. L'artisanat montagnard et les possibilités de randonnées aux alentours y attirent de plus en plus de touristes. En route, vous arrêterez dans des rizières et dans une plantation d'ananas. Arrivée à Chiang Rai et croisière sur la rivière Mae Kok en pirogue motorisée. En cours de route, vous visiterez un village d'une tribu Karen, minorité la plus nombreuse et la plus sédentaire préférant les vallées et la culture par rotation plutôt que sur brûlis. Transfert à votre hôtel. (PDJ, D, S)

21 février • Chiang Rai—Chiang Mai

En avant-midi, visite de la région du Triangle d'Or qui doit son nom au point de rencontre de trois frontières ; Laos, Myanmar et Thaïlande, ainsi qu'aux fortunes que rapporta la culture du pavot. Route vers Chiang Mai (4h), réputée pour ses nombreux temples et son artisanat. Elle s'étend dans une vallée verdoyante qui domine des montagnes densément boisées où plusieurs minorités ethniques essaient de préserver leur identité. En route, visite d'un village sur Doi Tung. Transfert à votre hôtel. En soirée, souper-spectacle Khantoke. (PDJ, D, S)



Groupe
accompagné :

nous prenons
soin de vous!



Des souvenirs
inoubliables!



en Thaïlande

22 février • Chiang Mai

En matinée, visite du camp des éléphants. Durant leur formation, ils apprennent différentes tâches comme le maniement de billes de bois. Ils vous feront une démonstration de leur talent. Vous les verrez au travail...et au bain! Une balade sur leur dos est incluse, une expérience inoubliable! Par la suite, visite de la plantation d'orchidées, la plus célèbre fleur de Thaïlande. En après-midi, visite du temple le plus célèbre de Chiang Mai, le Doi Suthep, l'un des sanctuaires bouddhistes les plus importants de la Thaïlande du Nord. Vous ferez la visite de deux ateliers d'artisans. (PDJ, D)

23 février • Chiang Mai—Phuket

Transfert à l'aéroport et vol vers Phuket, la plus belle station balnéaire de la Thaïlande. Accueil et transfert vers votre hôtel. L'après-midi et la soirée sont libres. (PDJ)

24 et 25 février • Phuket

Séjour libre pour profiter de la plage et des services de l'hôtel. (PDJ)

Possibilité d'ajouter l'excursion d'une journée complète de la baie de Phang Nga en bateau traditionnel thaïlandais « long tail boat » avec arrêt à l'île de James bond et dîner inclus au village flottant Panyee. Réservez et payez avant le départ au coût de 100 \$ par personne (minimum de 15 passagers requis).

26 février • Phuket—Doha

Journée libre. Vous pourrez profiter de votre chambre jusqu'en fin d'après-midi, vers 18h. En soirée, transfert à l'aéroport de Phuket et vol vers Doha avec Qatar Airways (Vol de nuit). (PDJ)

27 février • Doha—Montréal

Arrivée à Doha en matinée et vol de correspondance vers Montréal (Trudeau) avec Qatar Airways. L'arrivée à Montréal est prévue en après-midi.

Villes

Bangkok
Kanchanaburi
Ayutthaya
Phitsanulok
Lampang
Chiang Rai
Chiang Mai
Phuket

Hôtels (ou similaire)

Montien (ch. supérieure) 4*
River Kwai Village Hotel (ch. Thai Raft) 4*
Krungsri River Hotel (ch. deluxe) 4*
Ruen Phae Royal Park (ch. supérieure) 3*
Lampang River Lodge (ch. standard) 4*
Wiang Inn (ch. standard) 4*
Empress Hotel (ch. supérieure) 4*
Andaman Seaview (ch. supérieur) 4*

PDJ : Petit déjeuner D : Dîner S : Souper



est l'intensité physique de ce circuit.

Le forfait inclus :

- Les vols internationaux en classe économique au départ de Montréal avec Qatar Airways
- L'hébergement pour 13 nuits en hôtels 4*, sauf 1 nuit en 3*
- 31 repas, 14 petits déjeuners, 9 dîners et 8 soupers
- Tous les transferts
- Toutes les visites avec un guide francophone, telles qu'indiquées dans l'itinéraire
- La manutention d'une valise par personne (max. 20 kg)
- Toutes les taxes
- Les services d'un accompagnateur de Club Voyages Groupes
- Le carnet de voyage

Le forfait n'inclut pas :

- Les boissons alcoolique et non alcoolique durant les repas
- Les repas non mentionnés dans le programme
- Les dépenses personnelles
- Les assurances voyage
- Les pourboires aux guides, aux chauffeurs et pour les ports de bagages
- Les excursions optionnelles
- Les éventuelles hausses de taxes et/ou de carburant
- La contribution au fonds de l'OPC (1 \$ par tranche de 1000 \$ d'achat)
- Les honoraires professionnels de l'agence

Joignez-vous à nous!

Le prix à partir de :

Par personne en occupation double	4 639 \$
Supplément en occupation simple applicable	890 \$
Informez-vous des possibilités de partage afin d'éviter ce supplément.	

Bon voyage!

club  **voyages**

groupes

Assurance Voyage
transat

Assurance Voyage Transat
Groupe # TDC3230GR

En participant aux voyages de Club Voyages Groupes vous consentez à l'utilisation des photos dans des publicités futures de Club Voyages.

www.voyagesdegroupe.com

(Référence de l'intensité : 1 = facile 2 = moyenne 3 = soutenue)

Conditions générales

Ces conditions générales constituent un contrat entre les parties. Il est de la responsabilité du passager d'en prendre connaissance. Le versement d'un dépôt signifie que le client accepte les conditions générales. Les conditions générales des fournisseurs s'appliquent. En cas de différence, les conditions générales de ce dépliant ont prédominance sur celles des brochures des fournisseurs.

Acceptation des termes et conditions générales: il est de la responsabilité du conseiller en voyages d'informer l'acheteur (voyageur) de la teneur intégrale de ces conditions générales de vente au moment de l'achat. Si nécessaire, le conseiller doit s'assurer d'obtenir de Tours Chanteclerc les informations additionnelles requises pour répondre adéquatement aux questions de l'acheteur. Malgré les efforts de communication déployés par Tours Chanteclerc, et le conseiller en voyages pour transmettre ces conditions générales aux voyageurs, il est de la responsabilité de l'acheteur (voyageur) de lire attentivement et de comprendre ces conditions puisqu'elles entrent en vigueur dès le moment de l'achat. L'achat de ces voyages constitue une entente contractuelle entre l'acheteur (voyageur), le conseiller en voyages et Tours Chanteclerc. Conformément aux lois applicables au Québec, nous avons déployé un effort particulier afin de nous assurer que l'acheteur (voyageur) profite de ces conditions générales de vente.

Pour les services touristiques achetés auprès d'un agent de voyages détenteur d'un permis du Québec, les prix peuvent être augmentés à la suite de l'imposition d'une surcharge de carburant par le transporteur ou d'une augmentation du taux de change, dans la mesure où le taux de change est applicable 45 jours avant la date de fourniture des services à augmenté de plus de 5 % depuis la date de réservation. Dans l'éventualité où l'augmentation du prix, sans prendre en considération l'augmentation de la taxe de vente du Québec ou la taxe sur les produits et services du Canada, est égale ou supérieure à 7 % du prix des services, le client peut choisir entre le remboursement intégral et immédiat des services ou la prestation de services similaires au même prix sans quoi la différence de prix devra être entièrement assumée par le client. Les prix peuvent être augmentés jusqu'à 30 jours de la date où les services doivent être rendus.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions des fournisseurs des produits et services et consent à s'y soumettre.

Description des prestations : le présent document constitue la description la plus exacte possible des prestations de voyages. Chaque pays présente cependant des caractéristiques propres qui pourraient déplaire à certains: climat, nourriture, us et coutumes, etc. Les pays visités offrent un mode de vie et des usages différents de ceux auxquels vous êtes habitués au Canada ou aux États-Unis; la même remarque s'applique aux normes et aux conditions ayant trait aux services publics, aux commodités et à l'hébergement du ou des pays hôtes. Nous présumons que vous êtes renseignés adéquatement sur votre destination avant d'acheter le forfait que vous avez choisi.

Réservation et dépôt : lors de la réservation, le voyageur devra effectuer un dépôt de garantie d'un minimum de 1 800\$ par personne.

Paiement final : le paiement final doit parvenir à Tours Chanteclerc au moins soixante (60) jours avant le départ. Si la réservation est effectuée 60 jours ou moins avant la date de départ, le paiement final doit être effectué lors de la réservation.

Prix indiqués : tous les prix sont en dollars canadiens (\$CAN) basés sur les tarifs et les taux de change en vigueur lors de l'impression de la brochure et ils sont valides à partir de ce moment pour une période de 60 jours. Ces prix sont sujets à changement sans préavis au moment ou avant le temps du paiement final, si un changement survenait à cet égard en raison par exemple de la dévaluation du dollar canadien, de l'augmentation du coût du pétrole, des taxes, etc. Les taxes gouvernementales et d'aéroport peuvent être modifiées sans préavis.

Assurances : consulter votre agent de voyages pour toute information concernant un plan d'assurance voyage.

Annulation : (toute annulation doit nous être communiquée par écrit) les frais suivants sont applicables pour toute annulation avant le départ.

Pour déterminer le délai d'annulation, la journée même du départ sera exclue: 61 jours ou plus avant la date de départ, le montant du dépôt.

De 60 à 31 jours avant la date de départ: 50% du coût total du forfait. 30 jours à 22 jours avant la date de départ : 75% du coût total du forfait. 21 jours ou moins avant le départ, 100% du coût du forfait. Si l'annulation d'un ou de plusieurs passagers change la base d'occupation de la ou des chambre(s) pour le(s) passager(s) voyageant toujours, ce(s) dernier(s) devra (ont) déboursé le montant de la différence encourue par de tels changements. Aucun remboursement ne sera effectué par Tours Chanteclerc pour des services annulés par le voyageur ou non utilisés après le départ.

Responsabilités : Tours Chanteclerc est un voyageur titulaire d'un permis d'agents de voyages du Québec et agit en qualité d'agent auprès de compagnies aériennes, transporteurs, hôtels et autres fournisseurs de services dont l'ensemble des prestations compose le forfait que vous achetez. Tours Chanteclerc choisit avec soin ses fournisseurs de service, mais n'exerce aucun contrôle direct sur ceux-ci. En conséquence, Tours Chanteclerc, n'assume aucune responsabilité pour les retards ou défauts des dits fournisseurs de services. Tours Chanteclerc n'assume aucune responsabilité quant aux dommages matériels, corporels ou moraux résultant d'un cas de force majeure, c'est-à-dire un événement imprévisible, inévitable ou irrépressible, ou une cause étrangère à Tours Chanteclerc présentant ces mêmes caractères (tels que maladie, accident, grève, conditions climatiques, bris mécanique, actes de terrorisme, guerre, événements politiques, manifestations, etc.). Tours Chanteclerc se réserve le droit d'annuler ou de modifier une partie du voyage ou le voyage en entier pour des raisons de force majeure. Dans ce cas, Tours Chanteclerc fera tout en son pouvoir pour offrir aux passagers des services équivalents lorsque cela est possible, mais ces derniers n'auront droit à aucune réclamation ou dédommagement pour perte, dommage ou blessure, physique ou mentale, résultant de ces changements. Tours Chanteclerc n'assume aucune responsabilité découlant des déclarations non autorisées, actions, fausses interprétations données ou faites par un agent de voyages ou représentant concernant le standard, la qualité et les services fournis ou avantages, inclus ou non, dans les programmes décrits dans cette brochure. Tours Chanteclerc souligne au passager qu'il est de la seule responsabilité du passager de se procurer les documents nécessaires pour voyager (tels que passeports, visas, certificats médicaux, etc.) Le passager reconnaît que seul le pays visité contrôle ses frontières aux postes de douane et le passager dégage Tours Chanteclerc de toutes responsabilités en cas de refus d'entrée dans un pays. Le passager a la responsabilité d'être suffisamment en santé et autonome pour entreprendre le voyage. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, le passager pourra être expulsé du groupe et devra assumer seul tous les frais occasionnés par sa conduite, y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra déboursé pour son transport, son hébergement et son séjour. En cas d'expulsion d'un passager, Tours Chanteclerc ne sera responsable envers son passager d'aucun remboursement et/ou dédommagement, quelle qu'en soit la nature.

Tours Chanteclerc se réserve le droit de refuser l'inscription d'une personne qui antérieurement aurait nui au bien-être du groupe avec lequel elle a voyagé. Les compagnies aériennes participant à ce programme n'assument aucune responsabilité lorsque le passager n'est pas à bord de l'appareil. Le billet d'avion émis pour le passager constitue le seul contrat entre le passager et le transporteur. Ce contrat de transport est régi par les conditions spécifiques du transporteur et le passager consent à s'y soumettre. Cette brochure n'est pas mise en circulation par une ou au nom des compagnies aériennes mentionnées et n'engage en rien leurs responsabilités. Les billets et bons d'échange émis sont non transférables et non négociables et ne sont valables que pour les dates indiquées. Il est de la responsabilité du passager d'aviser immédiatement Tours Chanteclerc lorsqu'un problème survient. À l'étranger, le passager doit immédiatement communiquer avec son guide et le représentant du fournisseur de services concerné afin de permettre la solution immédiate du problème, lorsque possible. Dans le cas où un problème ne pourrait pas se résoudre de cette façon, le passager doit communiquer immédiatement avec son agent de voyages ou par courriel avec Tours Chanteclerc (solbec@solbectours.com) afin que Tours Chanteclerc puisse régler le problème dans les meilleurs délais. Si toutefois il n'était pas possible de régler le problème de cette façon, le passager doit, dans les 14 jours de son retour, transmettre par écrit à Tours Chanteclerc les détails de la plainte ou réclamation, par l'entremise de son agent de voyages. Les réclamations seront prises en compte lorsque Tours Chanteclerc aura été avisé du problème au moment où il était alors possible d'y remédier. Aucune autre plainte ou réclamation ne sera traitée. Dans tous les cas, la responsabilité de Tours Chanteclerc est spécifiquement limitée au prix du forfait. En ce qui concerne les circuits et/ou séjours accompagnés, Tours Chanteclerc se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout départ selon les exigences d'exploitation de chaque circuit. Si Tours Chanteclerc est dans l'obligation d'annuler un voyage, tous les montants qui auront été déboursés par le voyageur lui seront remboursés, sans autre dédommagement. Tours Chanteclerc se dégage de toute responsabilité au niveau de l'achat et du déroulement des tours optionnels ou excursions.

Place juridique : la présente convention est régie par les lois de la province de Québec et toute action qui pourrait être instituée contre l'agence de voyages Tours Chanteclerc devra être prise devant les tribunaux de la province de Québec, dans le District de Montréal. La nullité de l'une ou quelconque des clauses stipulées aux présentes n'aura pas pour effet d'annuler ou d'invalider la présente convention intitulée « Conditions générales ».

Explications des types de catégories : Tous nos séjours, circuits ou croisières sont classés selon trois types de catégorie. En voici la description :

Catégorie populaire : l'hébergement est majoritairement classé 3 étoiles

Catégorie supérieure : l'hébergement est majoritairement classé 4 étoiles

Catégorie de luxe : l'hébergement est majoritairement classé 5 étoiles

Titulaire d'un permis du Québec

Date d'impression de ce dépliant : 15 août 2014

Titulaire d'un permis du Québec